

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XLVII

LEVIS, DECEMBRE 1941

No 12

LES ENSEIGNES À MONTRÉAL, AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI

Fabricants, boutiquiers, professionnels, se sont toujours ingéniés à rendre leurs établissements facilement "repérables", car c'est par l'enseigne que l'on apprend au public le genre de son commerce, de son industrie, de sa profession, et le fabuliste La Fontaine a eu raison de dire "l'enseigne fait la chalandise".

En France, les enseignes eurent toujours beaucoup de vogue et plusieurs ont mérité d'être signalées à cause de leur originalité.

Ainsi, Charles Rozan, dans son volume, *A travers les mots* (p. 352) nous parle de l'une d'elle qui eut du succès. Un coiffeur de Paris avait fait représenter sur un tableau, Absalon pendu par les cheveux et au-dessous se lisait cette légende :

Passants, contemplez la douleur
D'Absalon pendu par la nuque
Il eut évité ce malheur
S'il eut porté perruque.

Au Canada les enseignes datent du régime français et c'est dans une ordonnance énoncée en 1688, par le juge Migeon de Bransat que se trouve à Montréal, la première injonction de mettre sur les maisons où se vendaient des boissons, une enseigne ou une branche de pin, de sapin ou d'épinette. Il en fut ensuite question à plusieurs reprises dans les pièces officielles, mais il était réservé à l'intendant Dupuy d'en rendre l'usage obligatoire dans toute la colonie et d'y adjoindre une particularité.

Tous ceux qui tiennent *cabaret* sont tenus de pendre à leur porte une enseigne avec un rameau de verdure fait de pin ou d'épinette; ceux qui tiendront *auberge* ou *hôtellerie* n'auront qu'une enseigne.

La coutume de mettre un rameau aux portes des cabarets remonte au temps de l'antique Rome. De là, elle se répandit en France en Allemagne et en Angleterre. D'après un auteur français cette branche d'arbre signifiait: "Ici, entre qui veut".

Le bibliophile Philéas Gagnon a relevé jadis qu'aux 17^e et 18^e siècles on avait à Québec des auberges nommées: "La ville de la Rochelle", le "Signe de la Croix", le "Roi David", le "Lion dor", et celle "Aux Trois Pignons", réminiscence de la populaire chanson "*Mon père a fait bâtir maison, La fait bâtir à trois pignons*".

Il importe de noter ici, une ordonnance de l'intendant Dupuy qui défend de copier ou de reproduire une enseigne déjà utilisée par quelqu'un. C'est certainement, en notre pays, la première législation connue sur la "marque de commerce".

Jean Lozeau, maître serrurier et ferblantier, se plaint à l'intendant Dupuy en 1727 qu'ayant "acquis quelque renom par la bonté de ses ouvrages, plusieurs maîtres ou compagnons déguisent leurs noms et s'annoncent comme étant lui et adoptent ses enseignes".

L'autorité civile fit alors défense à tout artisan de prendre, dans la même profession, "les enseignes, blasons et tableaux, les uns des autres sous peine d'amende et de dommages".

A Montréal, nous n'avons pas encore relevé quels furent les noms typiques adoptés par les cabaretiers, du régime français, nous savons seulement que le maître chapelier, Joseph Huppé avait "une enseigne intitulée *Au Chapeau Royal* qui lui avait coûté treize livres". (1731)

Passons un siècle. La floraison des enseignes commence vers 1820 et la plus ancienne et la plus originale, celle qui paraît avoir piqué le mieux la curiosité fut "Les Trois Rois", au-dessus de l'hôtellerie du sieur Delvecchio, place du marché (aujourd'hui place Royale).

Suivant les époques l'enseigne a pris des formes diverses, mais en cet article nous n'en mentionnons qu'un certain nombre.

Jusqu'assez tard au XIX^e siècle, les vitrines étaient closes le soir par des contrevents. Or Jean-Louis Beaudry qui fit fortune comme marchand de nouveautés avant d'être maire de Montréal, avait trouvé moyen de s'annoncer en faisant peindre ses contrevents en barres diagonales, l'une blanche, l'autre bleue. Et pendant un quart de siècle, son établissement, sis en face du palais de Justice fut connu à des lieues à la ronde sous le nom du "*magasin aux contrevents barrés*".

Les anciens se rappellent la taverne du "Silver Dollar". A l'encoignure de la place Jacques-Cartier et de la rue Notre-Dame, un mastroquet avait eu l'idée géniale d'éveiller la curiosité en pavant le plancher de sa buvette en piastres américaines. Nombreux furent les gens qui entrèrent là prendre une consommation uniquement pour s'assurer qu'ils marchaient sur d'authentiques et irréfragables pièces de monnaies de l'*Uncle Sam*.

Depuis longtemps les barbiers-coiffeurs s'annoncent par un poteau rayé de blanc et de rouge parce qu'autrefois ils pouvaient saigner et purger et prendre même le titre de chirurgien.

Il fut de mode pour les marchands de tabac de placer à la porte de leur magasin la statue d'un sauvage ou d'une sauvageonne tenant à la main un "rôle" de tabac ou de cigares. Quelques-uns innovèrent. L'un de ces tabaconistes, dès 1826, accrocha rue Saint-Paul, au-dessus de son établissement la figure en pied d'un bon vieux canadien ayant tuque, capot, ceinture et souliers.

Un autre, coin des rues McGill et Notre-Dame avait un polichinelle. Rue Sainte-Catherine il y avait un Turc. Un cabaretier, rue des Commissaires, eut un beau type de matelot et un opticien, rue Notre-Dame, un "amiral" en grande tenue, juché à quinze pieds au-dessus du trottoir. Toutes ces statues en bois, fort bien sculptées et brillamment peinturées attiraient l'attention.

Les prêteurs sur gages placèrent ici, comme en Angleterre, sinon ailleurs, au-dessus de leurs échoppes, *trois boules* suivant une coutume qui date de très loin.

Les vitrines des pharmaciens, nommés plus souvent apothicaires, comme sous le régime français, s'ornaient de grands boccoux remplis de liquides aux jolies couleurs. Des médecins-

pharmaciens suspendaient sur la rue un mortier avec son pilon, le tout ordinairement doré.

Les dentistes s'annonçaient par une molaire dorée plus ou moins grosse. Un seul avait, rue Notre-Dame, près Saint-Sulpice, une petite vitrine avec une figure en cire dont la bouche entr'ouverte laissait voir deux rangées de belles dents.

Plusieurs marchands de nouveautés avaient adopté pour enseigne une boule verte, rouge, noire, mieux encore un mouton blanc ou or indiquant qu'ils vendaient des tissus de laine.

Les quincailliers exhibaient d'énormes marteaux, godendards, cadenas ou lampes. Un plombier s'annonça rue St-Laurent par une baignoire dans laquelle s'ébattait un "monsieur". Sur le devant d'un magasin d'articles sportifs se voyait une énorme raquette.

Un ébéniste ou "meublier" avait accroché au toit de sa maison, une forte "chaise berçante" que M. Larousse nomme *rocking-chair* et qu'il faut prononcer *rokin'gh-tcher*.

Quand il ventait il était dangereux de circuler dans les rues, car les passants étaient exposés à se faire écraser par les enseignes géantes et lourdes.

Un jour la ville de Montréal décida de prohiber les enseignes surplombant les trottoirs afin de protéger les piétons, car il était survenu plusieurs accidents. Il sembla qu'il en était fini de ces pittoresques ornements de nos rues commerciales, mais les marchands sont des gens avisés, ils ne pouvaient se priver longtemps d'un mode de publicité qui remonte à l'antiquité et qui fut toujours effectif.

Advenant le règne de l'électricité, la ville fut dotée d'images parlantes autrement jolies, autrement grandes que celles de jadis. Plusieurs sont artistiques.

L'annonce-enseigne renaquit en lumière et elle devint "nocturne" au lieu de "diurne". Détail à noter, pour avoir le permis d'une enseigne lumineuse, il faut s'engager à la laisser "allumée" jusqu'à 11 hrs. du soir, du lundi au samedi.

Toutefois, ce que Montréal a peu connu, ce sont les enseignes genre rébus, devinette ou humoristique, comme il y en a tant en France.

Vers 1820, un hôtelier dans une rue du vieux Montréal invitait la clientèle comme suit:

Belfast Hotel
Good morning Friends
Come in and rest — there's yet a chair
And you can have refreshments there.

Vers 1878, un Auvergnat ouvrit un cabaret coin Notre-Dame et Place Jacques-Cartier qu'il nomma "Salon de la Justice" en opposition au "Palais de Justice". Plus tard, il y eut, rue Dorchester, le "Restaurant des bons enfants".

De nos jours, une rare enseigne qui amuse est celle d'un mécanicien. Elle est rue Amherst, la rue où se trouvent encore le plus de maisons de bois, respectées par le temps et les incendies.

Sur le toit d'une des plus modestes habitations, convertie en boutique est un tableau très simple avec cette inscription en noir sur fond brun:

CHEZ FRED
TOUT PEUT ÊTRE RÉPARÉ
EXCEPTÉ
LES COEURS BRISÉS

Ajoutons que "l'enseigne aux mille aspects plaisants" renaît non seulement dans la ville, mais aussi le long des routes. Auberges, hôtelleries, restaurants, en bien des cas, choisissent maintenant des noms évocateurs et plaisants.

Puissent les nouvelles enseignes comme le disait *l'Illustration de Paris*, en 1924, apporter, comme autrefois, dans la rue et sur la route, la soie de leurs couleurs, la fantaisie de leurs aspects et la variété de leur matière."

E.-Z. Massicotte

ÉDUCATEURS D'AUTREFOIS: ANCIENS PROFESSEURS DE L'ÉCOLE NORMALE LAVAL (1)

II — M. de Fenouillet: 1857 à 1859

Dans l'été de 1854, arrivait à Québec un Français instruit, distingué, M. Émile de Fenouillet, âgé de 48 ans. De son

(1) Voir le *Bulletin* d'octobre 1911.

vrai nom, ce monsieur s'appelait Emile Régnier, l'appellation de Fenouillet n'étant que celle de sa propriété en Provence.

M. de Fenouillet naquit à Hyères, département du Var, en France. Il fit son droit à Aix, et après une courte résidence à Montpellier, alla séjourner à Paris, où il collabora à *L'Époque*, journal qui avait alors de la vogue. Peu d'années après, on le retrouve voyageant sur le Rhin, puis il demeura trois ans à Bonn (ville de la Prusse Rhénane) comme professeur de l'Université de cette ville. C'est de là qu'il adressait à *L'Univers* des lettres sur l'Amérique.

En 1854, il s'embarque pour l'Amérique. Pour quelle raison? Ce départ de l'Ancienne pour la Nouvelle-France resta un mystère.

Dans la magnifique pièce de vers que Crémazie consacra à M. de Fenouillet lors de la mort de ce dernier, en 1859, le poète laisse deviner les épreuves dont l'âme du Provençal eut à souffrir dans sa patrie.

Écoutons Crémazie :

“ Loin des lieux enchantés où coula votre enfance,
Et sans avoir revu votre douce Provence,
Sur les bords canadiens pour toujours endormi,
Vous avez achevé votre sombre voyage.
Sans craindre désormais la foudre ni l'orage,
Dormez en paix, mon vieil ami! ”

Puis ce témoignage d'amitié :

“ Dormez sous cette terre, où l'amitié fidèle,
Cet odorant parfum que notre âme recèle,
Gravera votre nom dans notre souvenir. ”

Crémazie lève ensuite un coin du voile qui enveloppait le passé de M. de Fenouillet :

“ On eut dit, en voyant, plein de sombres pensées,
Votre front refléter bien des douleurs passées,
Que jamais le bonheur ne vous avait souri!
Une douleur secrète avait brisé votre âme,
Nulle main n'a donc pu verser un pur dictame,
Sur votre cœur endolori? ”

Voici comment le poète de la rue de la Fabrique appréciait la valeur intellectuelle du professeur et de l'écrivain :

“ Votre esprit s'élevait à la hauteur sereine,
Où planent tous les rois de la pensée humaine.
Et Dante, Bossuet, Goethe, Chateaubriand,

Étaient la source vive où votre intelligence,
S'enivrait chaque jour de force et de silence,
Et goûtait les splendeurs de ce concert géant."

Lors de la préparation des fêtes des nocés d'or de l'École normale Laval en 1907, je demandai à M. Ernest Gagnon, ancien professeur de chant et de musique à cette institution en 1857, d'écrire une série d'articles-souvenirs. Ces articles parurent dans *L'Enseignement Primaire* de mars, avril, mai et juin 1907. Dans l'article de mars, voici ce que M. Gagnon disait de M. de Fenouillet: "La mort, l'implacable et inévitable mort, vint, dès l'année 1859, jeter le deuil dans la nouvelle institution. Le professeur Émile de Fenouillet, un homme instruit, honorable et bon, succomba sous le poids de la maladie et des chagrins. Personne ne connaissait son passé, mais tout chez lui révélait un noble cœur. On sut plus tard que la chute de Louis-Philippe et les événements de 1848, en France, avaient causé sa ruine. La mort de cet homme excellent inspira de beaux vers à Octave Crémazie, qui devait, vingt ans plus tard, mourir, lui aussi, loin de son pays natal, et dans un isolement plus complet et plus navrant encore."

A peine arrivé à Québec, octobre 1854, *Le Journal de Québec* attacha M. de Fenouillet à sa rédaction (1854 à 1856), poste que sa collaboration à *L'Univers* lui avait sans doute valu. M. Chauveau, cet ami des lettres, ouvrit aussi les colonnes du *Journal de l'Instruction publique* à l'ancien correspondant de *L'Univers*.

Lors de l'établissement de l'École normale Laval, mai 1857, grâce à la protection de M. Chauveau, fondateur des premières écoles normales du Bas-Canada, M. de Fenouillet fut nommé professeur de langue française: grammaire, analyse, littérature.

L'éminent professeur, déjà malade, ne put résister longtemps au labeur du professorat, labeur qu'il accomplissait avec une compétence et un talent qui faisaient l'admiration de ses élèves. Dès le début de l'année scolaire 1858-59, la maladie de M. de Fenouillet s'aggravant, un adjoint fut accordé au professeur malade dans la personne de M. Napoléon Lacasse, instituteur de plusieurs années d'expérience déjà et qui devait poursuivre dans la suite une longue et fructueuse carrière à l'École normale Laval.

Le 25 juin 1859, expirait loin de sa chère Provence, le professeur écrivain qui avait su gagner l'admiration de ceux qui l'avaient connu à Québec.

M. de Fenouillet n'avait que 53 ans. Après un service à la cathédrale (future basilique), il fut inhumé au cimetière Saint-Charles, " en présence d'un nombreux concours ", dit *Le Journal de Québec*.

Dans *Le Journal de l'Instruction publique* de juillet 1859, M. Chauveau annonça la mort de M. de Fenouillet dans les termes sympathiques qui suivent :

"C'est avec un sentiment profond de douleur que la rédaction de ce journal enregistre aujourd'hui le décès de M. Émile de Fenouillet, professeur à l'École normale Laval et l'un des plus habiles collaborateurs du *Journal de l'Instruction publique*. Nos lecteurs n'ont pas oublié ses excellents articles sur le Christ de la chapelle du Séminaire de Québec et sur celui de la cathédrale, sur le type traditionnel du Christ dans les beaux-arts, sur le véritable auteur de l'imitation de Jésus-Christ, sur l'université de Bonn, ses lectures et ses discours dans les conférences d'instituteurs. M. de Fenouillet laisse, nous dit-on, à sa famille de volumineux manuscrits, parmi lesquels nous avons lieu de croire que se trouve un travail sur les tableaux des églises de Québec, qui était destiné à nos lecteurs.

"Comme homme de lettres, M. de Fenouillet s'était fait en Canada une belle réputation, et ses nombreux écrits sont là pour le prouver. Comme professeur à l'École normale, il nous est difficile de dire tout le talent, le zèle et le dévouement qu'il a mis à l'accomplissement d'une tâche malheureusement au-dessus de ses forces physiques, et à laquelle il a fini par succomber. Le gouvernement connaissant la position où il se trouvait lui avait donné un suppléant, sans rien retrancher de son traitement. Cependant le bon et courageux professeur s'obstinait à remplir une partie des devoirs qui ne lui appartenaient plus, et cela malgré les instances du chef du département et de M. le Principal de l'école normale.

"Quelques semaines seulement avant de mourir, M. de Fenouillet se traînait encore à l'École normale et d'une voix épuisée il donnait encore à ses élèves ses leçons d'histoire et de littérature."

A l'École normale, le zèle et la valeur de M. de Fenouillet n'étaient pas moins appréciés.

Dans le rapport qu'il adressa au Surintendant de l'Instruction publique, 15 août 1859, M. l'abbé Jean Langevin, Principal, consacrait les lignes suivantes au regretté professeur : " En terminant, M. le Surintendant, permettez-moi de dire un mot de la mort de M. le professeur de Fenouillet, arrivée le 25 juin dernier. Pour rendre le juste hommage dû à sa mémoire, il me suffira de rappeler ici son dévouement, que je serais tenté d'appeler excessif, à tous les devoirs de sa charge, l'intérêt sincère et profond qu'il portait à l'école; le respect, l'estime, l'attachement qu'il inspirait à ses élèves par sa conduite pleine de dignité, ses connaissances étendues et variées, la bonté de son coeur, la générosité de ses procédés. Animé de vifs sentiments de religion, tenant fortement aux bons principes, appuyé sur des études solides, il a vu venir la mort avec le calme et la résignation du vrai chrétien; il en a reçu le coup avec la douce espérance d'une âme bien préparée. Sa perte a été sensible à tous, à personne plus qu'à moi, qui ai eu tant d'occasions d'apprécier les qualités de son esprit et de son coeur. "

Ce témoignage du Principal Langevin, futur évêque de Rimouski, honore hautement la mémoire de M. de Fenouillet.

Dans les *Oeuvres complètes de Crémazie*, 1882, page 165, M. l'abbé H.-R. Casgrain confirme ce témoignage dans cette phrase riche de sens et d'amitié : " Homme instruit (M. de Fenouillet) honorable et bon, il a emporté avec lui le respect et les regrets de tous ceux qui l'ont connu. "

Lorsque j'entrai à l'École normale Laval, comme élève maître, en septembre 1883, le souvenir de M. de Fenouillet y était encore bien vivant. Son successeur, M. Lacasse, nous rappelait souvent, en classe, la mémoire de son prédécesseur.

C'est là que j'appris que, dans une maison d'éducation comme dans une famille, le souvenir et les bienfaits des anciens ne doivent pas mourir.

C.-J. MAGNAN

APPENDICE

En 1908, à titre de président des fêtes qui marquèrent le cinquantenaire

de l'École normale Laval (1907) je publiai dans le volume des *Noces d'Or*, la photographie de M. de Fenouillet, page 28. A ce sujet, voici la page que j'inscrivis dans ce volume :

“ Grâce à la bienveillance de M. l'abbé Emile Chartier, prêtre et professeur au séminaire de Saint-Hyacinthe, nous avons pu nous procurer une photographie de M. de Fenouillet, gentilhomme français de grande distinction, qui fut professeur à l'École normale Laval pendant l'année scolaire 1857-1858.

“ Nous aimons à reproduire ici une partie de la lettre de M. l'abbé Chartier, annonçant à M. l'abbé Caron, assistant-principal, le résultat de sa délicate démarche :

“ Mon cher Monsieur,

“ J'ai remarqué, dans l'*Action Sociale* de mars ou avril, une note où vous demandiez que l'on vous procurât la photographie de M. de Fenouillet, ancien professeur à l'École normale.

“ Pendant mes études en France, j'étais entré en relations assez intimes avec le petit-fils de ce Monsieur qui s'appelait de son vrai nom Régnier, l'appellation DeFenouillet n'étant que celle de sa propriété en Provence. Le petit-fils en question est Monsieur Louis-Ludovic Régnier, homme de lettres, 1, rue Mirielle, Hyères (Var), France.

“ J'ai cru vous rendre service en lui communiquant votre appel. Et me voici assez heureux pour vous transmettre de sa part une photographie de son grand-père. . . ”

Le Comité de publication remercie bien vivement M. Régnier pour l'envoi de la photographie de son illustre grand-père, qui n'a laissé à Québec que d'excellents souvenirs.

Votre ancêtre ne repose pas “ sous le ciel radieux de la vieille patrie ”, cher M. Régnier ; mais consolez-vous en songeant qu'il dort son dernier sommeil dans une terre amie qui a bu, jadis, le meilleur sang de la France chrétienne. C'est à votre intention que nous reproduisons ci-contre l'hommage que notre barde national, Octave Crémazie, déposa sur la tombe de votre aïeul, au lendemain de sa mort édifiante.

A M. l'abbé Chartier, dont la courtoisie nous a valu ce que nous aurions cherché en vain sans lui, le Comité de publication adresse un cordial merci.

Toute notre reconnaissance aussi à M. l'abbé Roberge, c. s. v., du Collège de Joliette, qui, dans une lettre en date du 4 mars 1908, nous signalait l'existence et nous donnait l'adresse du petit-fils de M. de Fenouillet, M. Régnier, l'homme de lettres, avec qui M. l'abbé Roberge est en relation.

C.-J. M.

BIBLIOGRAPHIE

Journal de Québec, juin 1859. — *Journal de l'Instruction publique*, juillet 1859. — *Oeuvres complètes de Crémazie*, 1882. — *Rapport du Surintendant de l'Éducation pour le Bas-Canada*, Québec 1860. — *Les Noces d'Or de l'École normale Laval*, Québec, 1908. — *Au Canada français: La Vie de l'Esprit*, Mgr Emile Chartier, Montréal, 1941.

UN WILLIAM GRANT TRIFLUVIEN

On est parfois porté à croire que William Grant, qui fut conseiller législatif et joua un rôle important à Québec, après la conquête, dans la vie économique de la Pro-

vince, demeura pendant quelque temps aux Trois-Rivières.

Il s'agit en réalité d'un homonyme, négociant lui aussi, mais dont le rôle fut plus effacé que le William Grant québécois.

Le William Grant trifluvien arriva aux Trois-Rivières en 1786, et se disait, à son arrivée, "négociant à Montréal". Il était né en Écosse, du mariage de John Grant et de Geneviève Forbes. Quel commerce exerça-t-il aux Trois-Rivières? Il semble qu'il fut marchand et trafiquant, sans toutefois être un concurrent sérieux pour le grand marchand trifluvien de l'époque, Aaron Hart, puisqu'on ne trouve trace du plus petit procès entre ce Juif et cet Écossais.

Le premier geste digne de mention qu'accomplit William Grant aux Trois-Rivières fut son mariage, le 27 février 1787, avec une trifluvienne de langue française, Marguerite Fafard dit Laframboise. Benjamin Sulte avait raison de dire: "Les Écossais nous ont conquis; mais les Canadiennes ont conquis les Écossais". Ce mariage fut célébré devant le pasteur anglican de Veysières, comme en fait foi le certificat de mariage, qui se lit comme suit:

"L'an mil sept cent quatre-vingt-sept, le vingt-sept février, après avoir obtenu la licence de Son Excellence le très honorable Guy, lord Dorchester, Capitaine général et Gouverneur en chef des colonies de Québec, la Nouvelle Écosse, le Nouveau Brunswick, et leurs dépendances, et vice amiral des dites provinces, général et commandant en chef de toutes les forces de Sa Majesté dans les dites colonies, et les îles de Terre Neuve.

"Je, soussigné, recteur de la paroisse de la ville des Trois-Rivières, ai marié Guillaume Grant et Marguerite Laframboise, dans la maison du père de la dite Épouse, et ce en présence de plusieurs témoins, selon les règles et le rite de l'Église anglicane." (Signé) Veysières, recteur.

Dans le contrat de mariage passé devant le notaire Badeaux, le 27 février, il est spécifié entre autres choses

que "le dit époux consent que la future épouse soit libre d'élever ses enfants dans la religion catholique, apostolique et romaine."

Cette clause a été observée, comme en fait foi l'acte de baptême suivant du premier enfant né de ce mariage, le 19 décembre de la même année, 1787.

"L'an mil sept cent quatre-vingt sept, le dix-neuf décembre, par nous, soussigné, vicaire général, a été baptisé William, né de ce jour du légitime mariage de Sieur William Grant, Ecuyer, et de Dame Marguerite Laframboise, ses père et mère, résidant aux Trois-Rivières. Les parrains ont été Messire Pierre Saint-Onge, chanoine et vicaire-général et sieur Jean-Baptiste Laframboise, Ecuyer, négociant en la ville des Trois-Rivières, la marraine Dame Louis Dumont, son épouse, lesquels ont signé avec nous."

Il y a une observation pittoresque à tirer de ces citations: c'est que le contrat passé devant le ministre anglican francise le nom de William en celui de Guillaume, et que le contrat passé devant des personnes de langue française laisse à ce prénom sa signification anglaise.

William Grant cesse ses activités aux Trois-Rivières en 1800. Il possédait une propriété, rue du Platon, de 114 pieds par 180.

On le retrouve en 1801 à Nicolet. A cette époque, il a quatre enfants: William, Jean-François, Richard et Jeanne. Un cinquième, Marguerite, allait naître le 14 mars.

William Grant n'arrivait pas à Nicolet en pays totalement inconnu. Il y retrouva son beau-frère, Pierre-Michel Cressé, seigneur de Nicolet, qui avait épousé le 2 janvier 1792, Marie Fafard dit Laframboise, soeur de Marguerite.

Il est difficile d'obtenir des détails sur la vie de William Grant à Nicolet. On peut supposer qu'il vécut sur une ferme qu'il loua de son beau-frère. Il alla passer quelques années à Sorel, mais sa famille demeura, semble-t-il, à Nicolet, où son épouse se fixa après sa mort, survenue en décembre 1810.

Le 23 janvier 1811, Madame Grant ordonna la vente des biens meubles de son époux décédé, vente qui rappor-

ta à Sorel la somme de 2447.19 livres, et à Nicolet la somme de 211 livres. On remarque, dans l'inventaire, que Grant ne possédait qu'un immeuble, une maison à deux étages située sur son emplacement de la rue du Platon, aux Trois-Rivières, "avec hangar, grange et autres bâtiments".

Dans le contrat de mariage de 1786, il était stipulé qu'il n'y aurait aucune communauté de biens entre les époux, et qu'advenant la mort du mari, "la veuve jouira de la rente de quarante mille livres de vingt sols, au dernier vingt, qu'il y ait enfants ou non, laquelle rente lui sera payée pendant sa vie durant, et après son décès sera éteinte, et les dites quarante mille livres de vingt sols pour retourner aux enfants, et à défaut d'enfants aux héritiers collatéraux."

Comme on le voit, Grant apportait lors de son mariage une somme d'argent assez considérable. Mais il semble qu'il ait été un commerçant trop aventurier ou pas assez tenace. Le commerce trifluvien ne lui a pas été profitable, pas plus d'ailleurs que celui de Nicolet, et il est mort trop tôt pour nous laisser croire qu'il avait trouvé à Sorel l'endroit idéal pour réussir ses entreprises.

Il est intéressant de noter que les descendants de William Grant se sont perpétués jusqu'à nos jours.

On trouve William Grant fils dans la liste des élèves du Séminaire de Nicolet, en l'année 1806-07. La soeur de ce dernier, Jeanne, épousa l'avocat Charles Lafrenaye, des Trois-Rivières, qui fut coroner de district et mourut subitement en 1834. Un des fils de Lafrenaye, Pierre-Richard, fut lui aussi avocat.

Richard Grant, un autre fils de William, eut une carrière d'aventures. Il entra au service de la Compagnie du Nord-Ouest, et, après la fusion de celle-ci avec la Compagnie de la Baie d'Hudson, il continua à travailler avec cette dernière, jusqu'à sa retraite en 1853. Il était alors chef de poste à Fort Hall, situé dans cette partie des Etats-Unis qui est aujourd'hui l'Etat d'Idaho. C'est par ce dernier que la descendance de William Grant se perpétua aux Etats-Unis.

R. D.

TESTAMENT DE MGR BRIAND, EVEQUE
DE QUEBEC

Pardevant les Notaires Publics en la Province de Québec resident a Québec soussigné fut present L'Illustrissime et Reverendissime Pere en Dieu Jean Olivier Briand ancien Evêque du Diocese de Québec demeurant au Seminaire du dit Québec dans ses appartements ayant vue sur le fleuve Saint Laurent, Lequel dit Seigneur eveque indisposé de corps, mais sain d'esprit, memoire jugement et entendement, ainsi qu'il est apparu à nous dits Notaires par ses paroles et discours du dit Seigneur Eveque et autres actions extérieures accompagnées de la plus saine raison et du plus solide Jugement, considerant que toute la nature humaine est sujette à la mort, qu'en ce monde rien n'est plus incertain que son heure, ne voulant point en etre prevenu avant d'avoir pourvu au salut de son ame et disposé de ses affaires temporelles, à ces causes le dit Seigneur Eveque a fait, dicté et nommé mot à mot à Maitre Pierre Louis Deschenaux Notaire, maitre Jacques Pinguet aussi Notaire present et soussigné, son testament et ordonnance de derniere volonté. Au nom du pere, du fils et du Saint Esprit ainsi qu'il suit :—

Premierement le dit Seigneur Eveque testateur a déclaré qu'il veut vivre et mourir dans la foi et sous l'autorité de Notre mere la Sainte Eglise, Catholique, Apostolique et Romaine, puis a recommandé et recommande son âme à Dieu le Createur, le suppliant tres humblement par les mérites infini de la mort et passion de Notre-Seigneur et Sauveur Jesus Christ son fils unique, de lui pardonner ses péchés et offenses, le secourir dans sa présente situation et indisposition, lui donner les forces necessaires et la patience pour la supporter chrétiennement, et quand son plaisir et Sa Sainte Volonté sera de l'appeller de ce monde, lui accorder la grace de mourir de la mort des Justes et l'admettre au nombre des bienheureux. Invoquant tres humblement à cet effet les prieres et intercession de la tres Sainte et Glorieuse Vierge Marie sa digne mère, les Patrons de ce Diocese et tous les Saints et Saintes de la Cour Celeste.

Le dit Seigneur Eveque prie tous ceux qu'il auroit pu avoir offensés ou qui croient avoir été offensés par lui de lui pardonner, comme il pardonne de toute son ame et de tout son coeur a tous ceux qui pourroient l'avoir offensés.

Veut et ordonne expressement le dit Seigneur Eveque Testateur que toutes ses dettes soient payées et torts par lui faits si aucuns se trouvent, soient scrupuleusement et entierement réparés par son Exécuteur du présent Testament.

Quant au lieu de son inhumation le dit Seigneur Eveque Testateur ne le fixe et ne l'indique point par son présent testament, mais veut et ordonne expressement que le jour de son inhumation son corps ne soit élevé que d'une marche, et ne soit environné que de huit cierges sur chandeliers et quatre herses de quinze cierges chacune, ce qu'on observera a son service anniversaire et autres services qu'on pourroit lui faire.

Donne et legue le dit Seigneur Eveque Testateur à ses plus proches parents qui vivront au jour de son décès tous les biens meubles et immeubles et droits qui peuvent lui appartenir et qu'il pourroit avoir et prétendre dans le Royaume de France au jour de son décès, sans aucuns reserver ni excepter, si ce n'est ce qui sera cy-après legué pour le tout être divisé entr'eux suivant les loix de succession à cette condition expresse que ceux de ses Parents qui auront joui ou touché les revenus des dits biens *ou de leurs revenus* jusques au jour du décès du dit Seigneur Eveque, ne pourront être tenus d'en rendre compte à qui que ce soit, déclarant le dit Seigneur eveque qu'il leur legue par son présent Testament les dites jouissances et usufruits — et pour l'exécution du présent article il sera envoyé une Copie du présent testament a Monsieur le Recteur de Plerin Diocese de Saint Brioux que le dit Seigneur Eveque prie vouloir bien en vouloir donner connoissance a ses Parents.

Veut et ordonne le dit Seigneur Evesque Testateur que tout l'argent monnoyé qu'on trouvera au jour de son décès et tout ce qui lui sera du et échu soit dans cette Province soit à Paris entre les mains de Monsieur Lavallé employé aux Economats ou autres, après que ses dettes,

charges de son présent Testament et ses frais funéraires auront été prélevés, soit employé en oeuvres pies a la discretion entière de son executeur Testamentaire cy-après nommé, sans qu'il puisse etre tenu d'en rendre compte a qui que ce soit. Car telle est la volonté expresse du dit Seigneur Eveque Testateur.

Donne et legue le dit Seigneur Eveque Testateur à la Communauté ou association des filles Seculieres du Saint Esprit de la Paroisse de Plerin, Diocese de Saint Brieux, une rente constituée d'environ trente trois livres tournois avec tous les arrérages echus appartenant au dit Seigneur Eveque.

Déclare le dit Seigneur Eveque qu'il veut et entend que les Dames Religieuses de l'Hopital Général pres cette ville de Québec n'aient aucun compte à rendre a sa succession pour toutes les dépenses qu'il a faites pour ses appartements dans leur maison, dont il leur fait don par son présent testament. Et qu'on leur remette les deux mittres qu'il a recues d'Elles.

Donne et legue le dit Seigneur Eveque testateur aux dites Dames Religieuses de l'Hopital Général pres Québec tous les meubles, amueublissements et ornements qui se trouveront dans ses appartements dans leur maison, sans qu'Elles soient tenues d'en faire aucun Inventaire ni d'en rendre aucun compte.

Déclare le dit Seigneur Eveque Testateur que la crosse dont il s'est toujours servi ne lui appartient pas, mais bien à Messieurs les Pretres du Seminaire de Montréal qui ont eu la complaisance de la lui preter, et dont il les prie de recevoir ses remerciements.

Déclare le dit Seigneur Eveque Testateur n'avoir aucune propriété personnelle sur les livres qu'on trouvera dans sa Bibliothèque ou ailleurs qui sont marqués *Chapitre de Québec* — De plus veut et entend que les livres qu'on trouvera marqués R. P. restent pour l'usage de l'Eveque de Québec et ses successeurs.

Déclare encore que beaucoup de livres que l'on trouvera soit dans sa bibliotheque dans les appartements de l'Eveque de Québec ou dans les siens lui appartiennent et seront confondus dans le legs universel cy-après fait.

Déclare enfin le dit Seigneur Eveque Testateur qu'il y a plusieurs années il avoit déjà donné a Messieurs les Pretres du Séminaire de Quebec une grande Croix d'argent, deux grands chandeliers d'argent, plusieurs ornements d'Eglise, douze couverts d'argent de table, douze couteaux a manches d'argent, trois cuillieres a ragout, bougeoir ou martinet aussi d'argent lequel don il ratifi et renouvelle par son présent Testament autant que de besoin.

Et quant a tous ses autres biens meubles et immeubles meubles de ménage, linge, argenterie d'Eglise et autre espece, les meubles & lits qui lui ont appartenus tant dans les appartements actuels de l'Eveque de Quebec que dans ceux qu'il occupe actuellement et dans sa Chapelle Domestique, ses tabatieres, sa pendule, enfin tous autres biens et effets quelconques de quelque dénomination qu'ils puissent etre qui se trouveront en cette Province et qui lui appartiendront au jour de son décès, et dont il n'a pas disposé par son present testament, le dit Seigneur Eveque testateur les donne et legue tous et chacuns par son présent testament à Messieurs les Pretres du Séminaire de Quebec et leurs successeurs qu'il nomme et institue ses légataires universels pour par eux en jouir faire et disposer en toute et pleine propriété du jour du décès du dit Seigneur Eveque et à perpétuité — Le dit Seigneur Eveque etant charmé de pouvoir encore trouver cette légère occasion de reconnoitre les egards les attentions et complaisances que ces Messieurs ont constamment eus pour lui depuis vingt cinq ans qu'il loge dans leur maison; Ce présent legs universel fait sans aucune charge par les dits Messieurs du Seminaire, si ce n'est que le dit Seigneur Eveque desireroit que les dits Messieurs Pretres du Seminaire ses légataires universels laissassent a l'Eveque de Quebec et ses successeurs, tant qu'ils logeront dans la maison du dit Seminaire, l'usage de tous les meubles dont il avoit fourni les appartements qu'il occupoit lors de sa demission de l'evesché de Quebec, ainsi que l'usage des meubles d'Eglise nécessaires pour officier pontificalement dans la ville de Québec; sans néanmoins que les dits

Messieurs du Séminaire y puissent être strictement tenus ni obligés.

Et pour exécuter le présent testament et ses dépendances le dit Seigneur Eveque testateur a nommé Messire Henry François Gravé pretre Superieur du Seminaire de Quebec et Vicaire Général de ce Diocèse, et a son défaut Monsieur le Supérieur du dit Seminaire de Quebec, qu'il prie de vouloir bien en prendre la peine et lui rendre ce dernier service entre les mains duquel il se dessaisit de tous ses biens suivant la coutume, Revoquant le dit Seigneur Eveque tous autres Testaments ou Codiciles qu'il pourroit avoir faits avant le présent auquel seul il s'arrête comme contenant sa vraie intention et dernière volonté, voulant et entendant qu'il soit exécuté suivant sa pleine forme et teneur, Ce fut ainsi fait, dicté et nommé par le dit Seigneur Eveque à Quebec dans les dits appartements L'an mil sept cent quatre vingt onze le vingt deuxième jour de Mars cinq heure de relevée, et après que par le dit Maître Deschenaux l'un des dits Notaires, le dit Maître Pinguet présent, le présent testament a été lu et relu à haute et intelligible voix au dit Seigneur Eveque Testateur le dit Seigneur Eveque Testateur a dit avoir icelui Testament bien entendu et compris, l'avoir trouvé conforme à ses dernières volontés, et y a persisté en signant tant cy bas qu'au bas des six précédentes pages en présence et avec les deux Notaires soussignés après lecture refaite./.

† J. O. Briand ancien Eveque de Québec.

J. Pinguet, Not.

L. Deschenaux, Not. (1)

GEORGE M. FAIRCHILD

George M. Fairchild fut peut-être l'écrivain de langue anglaise qui a le mieux compris les Canadiens-français. Né dans les environs de Québec, il accompagna, tout jeune, son père et sa mère à New-York. Il revint à Québec un peu plus tard pour compléter ses études à l'académie de M. Thom. A

(1) Archives judiciaires de Québec.

dix-huit ans, George M. Fairchild avait déjà la direction d'un important département de la maison de commerce paternelle à New-York. Amateur d'histoire, de poésie, M. Fairchild amassa une riche bibliothèque canadienne, dans sa somptueuse demeure de New-York. Plus tard, M. Fairchild fit l'acquisition de l'ancien manoir de Deschambault, propriété des héritiers du juge en chef James Stuart. Il venait passer tous ses loisirs dans cette antique demeure et se livrait à ses sports favoris, la pêche et la chasse. M. Fairchild avait fait sa fortune aux États-Unis, il avait vécu de nombreuses années à New-York, mais l'amour du sol natal était si ardent chez lui qu'il ne voulut jamais se faire naturaliser sujet américain. Il avait toujours rêvé de finir ses jours au Canada. Aussi quand vinrent les malheurs financiers provoqués par une crise commerciale sans précédent, c'est à Deschambault, au milieu des habitants canadiens français, qu'il avait toujours aimés, qu'il se retira pour oublier le passé et jouir du repos que lui procuraient ses chers auteurs. M. Fairchild décéda à Valcartier le 18 septembre 1912. Nous devons à M. Fairchild plusieurs études sur la pêche et la chasse au Canada publiées dans des grands journaux ou des revues américaines. Il publia, en outre, les ouvrages suivants, tous sur la province de Québec: *Canadian Leaves* (1887); *Notes on the two Jesuit Manuscripts belonging to the estate of the late Hon. John Neilson* (1887); *Oritani snow shoe club souvenir* (1888); *A Short Account of the Quebec Winter Carnival* (1894); *Rod and Canoe* (1896); *Prince Otto* (1898); *Quebec, The Sportsman's Land of Plenty for Salmon* (1899); *A Ridiculous Courting* (1900); *From my Quebec Scrap Book* (1907); *Gleanings from Quebec* (1908); *Where to Go, How to Go, and What to see in Quebec* (1908); *Lower Canada affairs in 1836* (1910); *An American Prisoner at Fort Malden and Quebec in 1812*.

P.-G. R.

LE PREMIER PALAIS LÉGISLATIF DE QUÉBEC

C'est l'évêché construit par Mgr de Saint-Vallier vers 1688 au haut de la côte La Montagne, qui servit de premier

Palais législatif, à Québec. L'édifice se composait d'une chapelle occupant le centre du terrain et d'une aile sur la gauche, c'est-à-dire du côté de l'ancienne porte Prescott. C'est dans la chapelle de cet évêché que se réunit la chambre des députés le 17 décembre 1792. Ce n'est qu'en 1830 que le gouvernement se décida à construire un nouveau Palais législatif. L'aile nord-ouest du nouvel édifice fut érigée de 1830 à 1834 sur le terrain où on avait projeté de construire l'aile nord-ouest de l'évêché. La chapelle fut démolie en 1833 et on érigea à sa place, de 1833 à 1835, le principal corps de bâtisse dont l'entrée principale se trouvait sous un portique formé de quatre colonnes de pierre de taille. Ce bâtiment était surmonté d'un dôme. Les plans de cet édifice incomplet puisque, comme l'ancien évêché, il ne comprenait que le corps principal et une aile, avaient été dressés par MM. Baillargé et F.-X. Berlinguet, et il fut construit par M. L. Fortier, maître maçon. En 1851 et 1852, l'aile sud-est de l'ancien édifice fut démolie et reconstruite. Ainsi terminé, le nouveau Palais législatif présentait une façade et deux ailes de deux étages sur rez-de-chaussée. Le 1er février 1854, un incendie détruisait le Palais législatif de fond en comble et, en 1858, ses ruines furent vendues à la corporation de Québec pour bâtir la halle du marché Champlain. En 1859 et 1860, un nouveau Palais législatif fut construit sur le site de l'ancien, détruit en 1854. Terminé, il se composait d'un corps principal, à deux étages sur rez-de-chaussée, de 60 pieds de front sur 135 de profondeur, et de deux ailes à un étage sur rez-de-chaussée, longues chacune de 105 pieds sur 43 de profondeur, ce qui donnait à tout l'édifice une façade de 276 pieds. C'est ce deuxième Palais législatif qui fut incendié le 19 avril 1883.

LORD STRATHCONA ET GRENFELL.

C'est dans les petites choses qu'on juge les hommes supérieurs. Le fameux médecin et missionnaire Wilfrid Grenfell nous fait connaître le cœur et l'âme de lord Strathcona par un tout petit fait. Aux premières années de sa fructueuse carrière, Grenfell, de passage à Montréal, voulut ren-

contrer lord Strathcona. C'était à la fin de l'année et lord Strathcona n'avait pas une minute à lui. Tous ses instants étaient occupés, le soir comme le jour, par des engagements pris depuis plusieurs semaines. Le vieux philanthrope voulait toutefois être agréable au docteur Grenfell dont il appréciait l'oeuvre humanitaire au Labrador qu'il avait lui-même habité autrefois. Il lui fit écrire par son secrétaire de venir le rencontrer le jour de Noël à son bureau du bas de la ville. Grenfell fut un peu surpris de cette convocation à un bureau d'affaires dans une journée si sacrée à tous les Anglo-protestants. Il se rendit tout de même au bureau de lord Strathcona. L'immense édifice semblait inoccupé. Grenfell sonna et c'est Strathcona lui-même qui vint lui ouvrir. Il s'en excusa en l'informant qu'il avait donné congé à tout son personnel. Sur le bureau de Strathcona, Grenfell aperçut une pile de quelques centaines de lettres, et le généreux vieillard lui apprit en souriant que toutes ces lettres étaient des demandes de secours. Il n'avait pas voulu passer cette journée sans faire au moins quelques heureux, et il avait répondu à la plupart de ces lettres de sa propre main, et en déposant dans chaque enveloppe un chèque substantiel. C'était la manière du noble vieillard de passer un beau jour de Noël

LA MORT DU PRÉSIDENT LINCOLN

C'est le 15 avril 1865, au matin, que la population de la province de Québec apprit la nouvelle de l'assassinat d'Abraham Lincoln, président des États-Unis, par le nommé Wilkes Booth. Les relations entre les États-Unis et le Canada étaient alors plus ou moins cordiales. Ce qui n'empêcha pas les citoyens de tout le pays de prendre part au deuil de leurs voisins de la grande république. A Québec, dès que la nouvelle fut affichée sur les bulletins des journaux, tous les pavillons furent hissés à mi-mât. Le 20 avril, jour des funérailles du président, à la suite d'une proclamation du maire A.-G. Tourangeau, toutes les affaires furent suspendues et les magasins furent fermés, durant l'après-midi, en signe de deuil public. Des drapeaux américains ornés de crêpes, furent tendus dans les principales rues, et sur les édifices pu-

blics le pavillon fut laissé à mi-mât toute la journée. Le lendemain, 21 avril, le conseil de ville de Québec adoptait la résolution suivante: " C'est avec le plus grand regret que ce conseil a appris la mort de l'honorable M. Abraham Lincoln, président des États-Unis d'Amérique, causée par un des plus horribles attentats dont il soit fait mention dans l'histoire; et comme marque de respect pour sa mémoire et de sympathie pour la grande nation amie, dont il était le premier magistrat, plongée si subitement par cet attentat dans la plus profonde douleur, ce conseil s'ajournera immédiatement. " Montréal et les autres grandes villes du Canada manifestèrent aussi leur deuil et leur horreur pour le crime commis par Booth, par des résolutions de condoléances et des deuils publics.

P.-G. R.

LES BÊTES SAUVAGES DES FORÊTS CANADIENNES

Dans la *Relation* de 1636, le Père LeJeune parle des bêtes sauvages qui habitaient les forêts canadiennes à l'arrivée des Français. " Il y a, dit-il, des élans, des castors, des porcs-épics, des lièvres, et quelques bêtes fauves comme les cerfs, une espèce de vaches qui semblent avoir quelque rapport aux nôtres ". Il est évident que le Père LeJeune n'avait pas encore mis les pieds dans nos forêts car il semble que son énumération aurait été plus complète. Un quart de siècle plus tard, Pierre Boucher parle à son tour des bêtes sauvages du Canada et il en mentionne plusieurs que le Père LeJeune ne connaissait pas. Il parle d'abord de l'élan ou de l'orignal qu'il considère comme l'animal le plus commun de nos bois. Hélas! par suite de l'imprévoyance de nos chasseurs, l'orignal est à la veille de disparaître de nos régions de chasse. Puis, Boucher mentionne le caribou, l'ours, les vaches sauvages, les cerfs, les buffles, les loups cerviers, les loups communs, les renards, les enfants du

diabie (carcajou), les martres, les chats sauvages, les porcs-épics, les siffleurs, les lièvres, les bêtes puantes, les pêcheurs, les écureuils, les Suisses, les écureuils volants, les castors, les loutres, les rats musqués, les couleuvres ou serpents à sonnettes, les lézards, les grenouilles, etc, etc. (Pierre Boucher, *Histoire véritable et naturelle de la Nouvelle-France*).

REPONSE

Les préfets de comté (XLVI, p. 273). — Je crois pouvoir donner la réponse à la question posée dans le *Bulletin* de septembre 1940.

La charge de *préfet de comté*, du moins le titre, apparut au Canada en 1840. Cette année-là, le Conseil Spécial, qui tenait alors lieu de gouvernement, divisa le Bas-Canada en vingt districts et créa un mode d'administration municipale avec les officiers suivants : un *warden* (préfet), un greffier et un trésorier nommés par le gouverneur, des conseillers et autres élus par les habitants. Mal accueilli, ce système fut à peine établi.

En 1845, le palement des Deux-Canadas créa des corporations de *paroisse* et de *canton* avec un conseil de sept membres élus par le peuple; le conseil devait élire un président appelé *maire*. Les corporations furent remplacées en 1847 par des municipalités de *comté*, dont les officiers étaient les conseillers élus par les habitants des cantons; le président, choisi encore par les conseillers, s'appelait *maire*.

Le 1er juillet 1855, le gouvernement rétablit le système des municipalités de paroisse ou de canton, tout en observant le *conseil de comté* avec certaines attributions. Celui-ci était formé de tous les maires des diverses municipalités du comté, avec l'un d'eux comme président sous le titre de *préfet* du comté. C'est le mode qui existe encore.

VICTOR TREMBLAY, *prêtre*

QUESTION

Quel est l'auteur de l'expression gratte-ciel? Où furent érigés les premiers grattes-ciel au Canada?

UN TABLEAU PEU FLATTEUR

Ce tableau peu flatteur c'est celui que M^{sr} de Saint-Vallier trace du Canada dans sa lettre au marquis de Seignelay du 13 novembre 1685. Il se plaint d'abord de la mauvaise éducation qu'on donne aux enfants. Les parents, dit-il, les laissent vivre dans la fainéantise et leur donnent trop de libertés. On se plaint du même mal aujourd'hui. Que d'enfants s'élèvent tout seuls, le plus souvent dans la rue! Bon nombre de parents, dans un siècle éclairé comme le nôtre, ne songent pas même à faire donner une instruction élémentaire à leurs enfants. Si les lois le leur permettaient, ils les feraient travailler à douze ou quinze ans afin qu'ils aident au maintien de la maison et aux charges de la famille. Puis, M^{sr} de Saint-Vallier parle de la plaie des cabarets. Il écrit: " Je sais des seigneuries où il n'y a que vingt habitations et il y a plus de la moitié de cabarets. " Il parle du cas particulier des Trois-Rivières. " Dans les Trois-Rivières, dit-il, il y a vingt-cinq maisons dont il y en a dix-huit à vingt où l'on donne à boire. " Y avait-il exagération ici? Nous croyons que M^{sr} de Saint-Vallier veut plutôt dire qu'aux Trois-Rivières on pouvait se procurer à boire en marge de la loi dans dix-huit maisons. En effet, même en 1685, pour tenir cabaret dans la Nouvelle-France il fallait un permis de l'Intendant. Celui-ci n'aurait certainement pas donné dix-huit licences de cabarets dans une ville de quelques douzaines d'habitants? Aux désordres causés par la boisson comme aux manquements de la famille causés par le peu d'instruction des enfants, M^{sr} de Saint-Vallier suggérait un remède: la multiplication des cures. L'évêque parlait d'or. Sous le régime français comme aujourd'hui, la paroisse est la grande école morale. L'église paroissiale est un préservatif pour toutes les familles qui l'entourent.

QUESTION

Quels sont les Canadiens-français élevés à la magistrature dans la province d'Ontario depuis 1867?

Law

QUESTION

J'ai relevé dans les registres de la paroisse St-Joseph de Beauce l'acte suivant :

L'an mil sept cent soixante et un, le sixième de juin, par moy soussigné miss.^{re} de la Beauce, a été inhumé avec les cérémonies ordinaires dans le cimetière de cette paroisse de St-Joseph le corps de Vincent *Sincastin*, abnaquis, âgé de vingt ans ou environ. Etoient presens à la sépulture trois sauvages de ses confrères qui ont déclaré ne savoir signer de ce requis suivant l'ordonnance.

(signé) F^r DIDACE CLICHE, R. M.

Quelqu'un pourrait-il dire s'il y a quelque relation entre le nom de ce sauvage et celui du baron de *St-Castin*, chef des Abénaquis?

H. P. *ptre*

RÉPONSE

L'Ecole de Réforme de l'île aux Noix (XLVII, p. 207) — Le rapport préliminaire du Bureau des Inspecteurs d'Asiles, Prisons, etc., pour 1859 donne les renseignements suivants: "La Prison de Réforme des jeunes délinquants pour le Bas-Canada fut établie à l'île aux Noix dans le mois d'octobre 1858. Le 22 octobre, 47 détenus étaient transférés du pénitencier provincial et, le 27 octobre, 4 garçons et une fille arrivaient des assises de Montréal, et le 15 novembre, 6 autres prisonniers furent envoyés de la même cité, faisant en tout 58 détenus au 31 décembre 1858."

E.-P. C.

TABLE DES MATIERES

DU QUARANTE-SEPTIEME VOLUME DU BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUE

Acadie et les Pères Capucins, L'.....	128
Acadiens à Beaumont, Les	317
Albanel, découvreur du Lac Mistassini, le Père.....	94
Allemand, Un curé.....	95
Anguille, Les pêches à l'.....	219
Anneaux de mariage, Les	78
Arbour, Le cas de Michel.....	155
Atlantique, Les anciennes traversées de l'.....	63, 244
Aulneau, Les pressentiments du Père.....	246
Avaugour, Où mourut M. d'.....	64

B

Baby Chenneville, La famille	15
Beaudry et l'abbé Duchaine, L'industriel.....	156
Becquet, "graine de Normand", Romain.....	206
Bellefond, Alexandre de	153
Berezy et Louise Amélie Panet, William.....	132
Bêtes Sauvages	132
Bisaillon, François-Joseph	116
Boivin, Les frères	307
Bonninière de Beaumont, Maurice de la	280
Boucher, Le premier mariage de Pierre.....	213
Bouchet et ses frères et soeurs, Joseph.....	180
Bouillet, sieur de Chevallée, Claude.....	209
Boulangerie à Montréal, La.....	79
Briand, Testament de Mgr.....	366

C

Capucins en Acadie, Les Pères.....	128
Caravanes de l'Ouest, Les.....	217
Cardin, Lo famille.....	208
Carte postale au Canada, La	288
Cazeau ou Cassino, Le sieur.....	205
Chamberlain à Québec, Austen.....	251
Charivari à Montréal en 1818, Un	250
Château-Richer, Les confirmés de.....	139
Chaussures à Québec, La première manufacture de.....	191
Cholenec, Son éloge de Marquette, Le Père.....	287
Ciment Gauvreau, Le	216
Colonie de vacances de Contrecoeur, La	222
Conseillers législatifs, Père et fils.....	220

Couillard de Beaumont, L'inventaire du seigneur.....	321
Course à pied, Le premier champion de la.....	246
Couture, Joseph-Alphonse	243
Crespieul, Lettre du Père.....	56
"Criées" dans les anciennes paroisses, Les.....	218

D

Deanré de Blanzv, Un acte de.....	311
Députés, Trois générations de.....	318
Devises des lieutenants-gouverneurs de Québec, Les	91
Diable, constructeur d'église, Le.....	284
Dominicains au Canada, L'établissement des	214
Donegani, de Montréal, Les.....	65
Double mandat, Le.....	59
Drapeau français au Canada, Le	330
Duchesne et l'industriel Beaudry, L'abbé.....	156
Dudevaut, L'abbé Germain	207
Dufresne, L'abbé Michel	326

E

Eclairage électrique au Canada, Le premier.....	253, 320
Ecole d'Agriculture de L'Assomption, L'.....	241
Ecole de réforme de l'île aux Noix, L'.....	319, 377
Educateurs d'autrefois: F.-X. Toussaint.....	304
Enseignes à Montréal, Les.....	353
Espérance à Québec, La Porte de l'.....	216

F

Fairchild, George M	370
Fenouillet, Emile de	357
Février dit Lacroix	54
Filles venues de France de 1658 à 1661.....	96
Foin à Montréal, Le commerce du.....	314
Fortier, Le bourgeois Pierre.....	176
Fratelin et le Chevalier de Lorimier, Le.....	20
Frères des Ecoles Chrétiennes, Les canadiens.....	284

G

Garneau, Un témoignage à F.-X.....	283
Gauvreau, Le ciment.....	216
Gélinas, L'origine des	275
Gentilhomme pauvre, Le	209
Gilmer, "un Monsieur exigeant", L'abbé	154
Girouard, Messire Antoine	49
Girouard, Quelques	350
Godefroy de Normanville, La bravoure de.....	204
Grant Trifluvien, Sir William.....	362
Grégoire, père des Canadiens du Lac Supérieur, Joseph.....	316
Guerre de Sécession, Les Canadiens et la.....	93
Guignolée, La	53

H

Huron, La fête des Morts chez les	62
-----------------------------------------	----

I

Iberville, La fortune de Pierre Lemoyne d'	90
Institut National vs l'Institut Canadien	236
Institution Royale, Les maîtres d'écoles de l'	21
Inventaire d'un seigneur canadien, L'	321

J

Jautard, L'aventure du journaliste	323
Jésuites au début de la colonie, Les	3
John, Le Canadien	58
Jolivet, La veuve	54
Jonquière à Québec, La réception de M. de la	96
Journal de Saint-Philippe de Laprairie, Le	196, 223
Journal ouvrier, Le premier	221

K

Keller, L'abbé Joseph-Benjamin	95
Kirouac, Le chevalier François	248
Koenig, Le baron de	27

L

Lamennais, Un critique canadien de	253
L'Assomption, L'École d'Agriculture de	241
Laval, La Sépulture de Mgr de	150
Lesseps et Montréal, L'aviateur de	122
Lieutenants-gouverneurs de Québec, Les devises des	91
Lincoln, La mort du président	373
Lorimier au baron Fratelin, Lettre de	20
Lorimier et le Montigny des Cèdres, Le	33
Lynd, David	86

M

Maison, Une vieille	255
Maîtres d'écoles de l'Institution Royale, Les	21
Malherbe, Son éloge par le Père Crespien	56
Mandat, Le Double	59
Mariage, Les anneaux de	78
Marquette, Eloge du Père	287
Martyr inconnu, Un	213
Martyrs de l'Artique, Les	285
Mézy, Les "brutalités" de M. de	281
Mistassini, Le découvreur du lac	94
Montagnaises Soeurs Grises, Les	219
Montigny et le Lorimier des Cèdres, Le	33

Montigny et les Tamarois, Le grand vicaire de	48
Montmagny, Que devint M. de	32
Montréal, Edifices transplantés à	202
Montréal, La boulangerie à	79
Montréal, L'aviateur de Lesseps et	122
Montréal, Le carré Chabouillez à	145
Montréal, Le commerce du foin à	314
Montréal, Le portail de l'église des Récollets de	324
Montréal, Les demeures de D.-B. Viger à	269
Montréal, Les donegani à	65
Montréal, Les Donegani à	256
Montréal, Les P'tits chars à	300
Montréal, L'Institut National à	236
Montréal sous le régime français, Les pompiers à	186
Montréal, Un charivari à	250
Morel, L'emprisonnement de l'abbé	127
Morgue de Montréal sous le régime français, La	120
Morts chez les Hurons, La fête des	62
Murray à sa femme, Lettre de James	85

N

Nelson, John Dies	60
Niagara et les Baby Cheneville, Le fort de	15
Noces à Montréal, Les	256
Norvège au Canada, Un navire de guerre de	288

O

O'Callaghan, Edmund Bailey	18
Ouvriers d'usine, La foi des	282

P

Panet, femme de William Berczy, Louise Amélie	132
Papineau à Québec en 1849, L.-J.	189
Pêches à l'anguille, Les	219
Plessis, La mort de Mgr	151
Pomme canadienne, La	224
Pompiers à Montréal sous le régime français, Les	186
Pontbriand, Le testament de Mgr de	312
Poste sous le régime français, La	126
Pouliot, Les députés	318
Poux de Picardie, Les	61
Prêtres séculiers au Canada de 1604 à 1629	76
Prêtres séculiers au Canada de 1629 à 1659	160
Prêtres séculiers au Canada de 1659 à 1669	193
Prêtres séculiers au Canada de 1670 à 1679	225
Prêtres séculiers au Canada de 1680 à 1690	258
Prêtres séculiers au Canada de 1691 à 1700	280

Q

Québec, Ansten Chamberlain à	251
Québec en 1849, L.-J. Papineau à	189
Québec, La messe au Palais de l'Intendance à	159

Québec, La porte de l'Espérance à.....	216
Québec, La première manufacture de chaussures à.....	191
Québec, La récitation de M. de la Jonquière à.....	96
Québec, La sépulture de Mgr de Laval à.....	150
Québec, quinze ans avant la Capitulation.....	135
Québec, Une vieille maison à.....	255
Québec, Le premier Palais législatif de.....	371

R

Récollets à Montréal, Le portail de l'église des.....	324
Religieux au Canada de 1694 à 1629.....	76
Religieux au Canada de 1629 à 1659.....	166
Religieux au Canada de 1659 à 1669.....	193
Religieux au Canada de 1670 à 1679.....	225
Religieux au Canada de 1680 à 1690.....	258
Religieux au Canada de 1691 à 1699.....	289
Résurrectionnistes, Les.....	60, 92
Roberge, Engagement de Joseph.....	317
Robillard, Les frères Honoré et Alexandre.....	239

S

Saint-Philippe de Laprairie, Le Journal de.....	223
Salaberry à son père, Lettre de.....	279
Salaberry et ses "Voltigeurs".....	252
Sanctuaires d'oiseaux, Les.....	286
Sauvage chevalier de Saint-Louis? Un.....	212
Sécession, Les Canadiens et la guerre de.....	93
Seigneur canadien, L'inventaire d'un..... L.....	321
Soeurs Grises Montagnaises, Les.....	219
<i>Soleil d'Afrique</i> , Le vaisseau du Roi le.....	190
Sténographes canadiens, Les premiers.....	57
Strathcona, Lord.....	249

Tamarois, La mission des.....	48
Témoignage consolant, Un.....	283
Testament de Mgr de Pontbriand, Le.....	312
Testament de Mgr Briand.....	366
Toussaint, François-Xavier.....	304
Tramway à Montréal, Le.....	300
Traversées de l'Atlantique autrefois, Les.....	63, 244
Trudeau, Toussaint.....	182

V

Vaudrenil, Le fils de madame de.....	247
Veuve facilement consolée, Une.....	54
Viger, Les demeures de Denis-Benjamin.....	269
"Voltigeurs" de Salaberry, Les.....	252

W

Wolfe, Le domestique de.....	220
------------------------------	-----

